

Contribution
Comifac
sergeant b

Intervention de Monsieur Chouaibou Nchoutpouen, Expert Biodiversité et Désertification sur les initiatives de coordination sous-régionale pour la LAB

A. Typologie du braconnage

- Braconnage local au niveau des villages par les communautés locales pour usage familial ou communautaire
- Braconnage national pour le commerce hors de la localité de chasse
- **Braconnage transnational dont les principaux acteurs sont à l'intérieur et l'extérieur des frontières** (cas récent au Parc national de Bouba Ndjida)

B. Causes du braconnage

Braconnage local

- Non prise en compte des besoins vitaux locaux dans les lois (**Abattage d'un éléphant pour les cérémonies du Djengui chez les Pygmées**)
- Loi jugée discriminatoire ou inéquitable (**populations locales comprennent mal comment on leur interdit la chasse pour se nourrir et autorise aux touristes pour s'amuser**)
- Légitime défense (**conflits hommes-faune**)

Braconnage national pour le commerce hors de la localité

- Habitude alimentaire (**contrairement à l'affirmation selon laquelle on se rabat sur les viandes de brousse à cause son bas prix**)
- Absence de système d'approvisionnement légal en viande de brousse
- Pauvreté (viande de brousse = **source de revenus**)
- Ignorance de la loi

Braconnage transnational

- Forte demande et commerce international (principalement de l'ivoire)
- Porosité des frontières (aéroports, ports, axes routiers)
- Prolifération des armes de guerre et munitions
- Faible capacité d'intervention des agents de conservation
- **Coopération insuffisante entre les pays en matière de la conservation**
- **Application insuffisante des accords et conventions internationaux**

C. Initiatives de lutte anti braconnage en Afrique Centrale

②

1. Juin 2012 le Conseil des Ministres de la COMIFAC a adopté lors de sa session extraordinaire un Plan d'Action des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage (PAPECALF) pour la période 2012-2017

Ce plan a été élaboré grâce à l'appui technique de TRAFFIC et WWF, ainsi que l'appui financier du Service de la Faune et de la Pêche des Etats Unis d'Amérique (USFWS). Il fournit un cadre compréhensif des actions nécessaires pour le renforcement de l'application des lois sur le commerce de la faune sauvage. Les objectifs de ce plan sont les suivants :

- Renforcer la coopération et la collaboration entre les autorités de contrôle et les autorités judiciaires concernées par l'application des lois sur la faune sauvage au niveau national, ainsi qu'entre les pays de l'espace COMIFAC ;
- Accroître les investigations en particulier à des points clefs de transit ou aux frontières, dans les marchés locaux, et dans les zones transfrontalières ;
- Mettre en place des moyens de dissuasion efficaces pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal de la faune, s'assurer que les poursuites sont conduites de manière régulière et en respect des lois nationales et que les résultats des contrôles et des poursuites judiciaires sont suivis, publiés et largement diffusés ;
- Renforcer la prise de conscience des problématiques du commerce illégal de la faune sauvage.

Nous invitons les partenaires du PFBC à soutenir les pays dans la mise en œuvre de ce plan qui va à coup sûr contribuer à la lutte contre le grand braconnage.

2. Mars 2013 : Organisation d'une réunion d'urgence des Ministres de la CEEAC en charge de la Défense et de la Sécurité, des Relations Extérieures et de la Protection de la Faune, au cours de laquelle un Plan d'Extrême Urgence sur la Lutte Anti braconnage dans la zone septentrionale du Cameroun, Nord et Sud-Ouest de la RCA et Sud Tchad et dans une zone forestière a été adopté (délais d'exécution de 45 jrs)

3. Avril 2013, création d'un Sous groupe de travail sur les aires protégées et la faune sauvage qui a pour missions entre autre de :

- Proposer des orientations techniques sur la création, la gestion et la gouvernance des aires protégées, ainsi que sur la gestion et l'application des lois sur la faune sauvage;
- Faire des propositions pour la valorisation économique de la faune sauvage et la rentabilité des aires protégées dans l'espace COMIFAC ;
- Donner des orientations pour la lutte anti-braconnage dans la sous région ;
- Veiller au suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage (PAPECALF) ;



Ce sous groupe a tenu sa première réunion du 18 au 20 novembre 2013 au bout de laquelle il a adopté sa feuille de route 2014

Nous invitons les partenaires du PFBC à appuyer le fonctionnement de cette plateforme

4. Novembre 2013, en marge de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC : Signature de deux Accords sur la lutte anti braconnage transfrontalière. Il s'agit de :

➤ **L'Accord de Coopération tripartite entre les gouvernements de : la République du Cameroun, la République Centrafricaine et la République du Tchad relatif à la lutte anti braconnage transfrontalière.** {Les limites de la zone d'application du présent Accord couvrent toute la zone frontière Tchad-Cameroun (sud lac Tchad), Tchad -RCA, et Cameroun - RCA (hors mis la zone de la Tri-National de la Sangha)}. Elles couvrent notamment en ce qui concerne les aires protégées:

- Pour le Cameroun : les Parcs Nationaux de Bouba-Ndjida , Waza, Mozogo-Ngokoro, Bénoué, Kalamaloué et Vallée du Mbéré, et les zones de chasses;
- Pour la RCA : les Parcs Nationaux de Manovo-Gounda-Saint-Floris, André-Félix et Bamingui-Bangoran, les Réserves de faune de la Nana-Barya, Yata-Ngaya et les Domaines de chasse sportive ;
- Pour le Tchad : les Parcs Nationaux de Sena-Oura, Manda et Zakouma, les Réserves de faune de Binder-Léré, Mandéla, Siniaka Minia, Abou-Telfane et Barh Salamat, et les blocs de chasse de l'Aouk, Douguia, Kouloudia et Melfi ;

➤ **L'Accord de Coopération tripartite entre les gouvernements de : la République du Cameroun, la République du Congo et la République Gabonaise relatif à la lutte anti braconnage transfrontalière dans le TRIDOM**

5. Processus d'élaboration d'une stratégie sous régionale pour la gestion de la faune en Afrique Centrale en collaboration avec la FAO est en cours

La viande de brousse constitue à la fois une source de protéines et un intérêt socio-économique pour les populations d'Afrique centrale. Cependant, l'absence de système de gestion de cette ressource favorise le braconnage, pratique qui ne permet pas une gestion durable des ressources fauniques.

Pour répondre à cette préoccupation, le projet GCP/RAF/455/GFF sur *la gestion durable du secteur de la faune sauvage et de la viande de brousse en Afrique centrale* dont l'objectif est de mettre en œuvre un système de gestion durable de la faune dans quatre pays du Bassin du Congo (RDC, RC, RCA et Gabon) facilite l'élaboration des outils appropriés à la gestion de ce secteur.

3